Jussarupt

VM 21/7/25

La chasse et la voie verte au cœur du conseil municipal

Le conseil municipal s'est tenu mercredi soir sous la présidence de Marie-Bénédicte Antoine, maire. Plusieurs dossiers figuraient à l'ordre du jour.

Le remplacement du matériel informatique de la mairie a été soumis au vote. L'ordinateur actuellement utilisé, acquis en 2015, doit être remplacé en raison de l'obsolescence du système d'exploitation Windows 10, dont le support prendra fin en octobre. Un devis présenté par la société en charge du parc informatique propose un nouvel équipement pour un montant de 1 406,80 € TTC, auquel s'ajoute 324 € TTC pour l'installation de logiciels essentiels, soit un total de 1730,80 € TTC. L'opération a été approuvée. La maire a précisé que ce coût restait inférieur à celui engagé il y a dix ans.

Deux demandes de location de droit de chasse sur les parcelles B147 à B152, situées à proximité de la future voie verte, ont été examinées. Les sociétés Chasse Agri et Chamont sont concernées. En raison de la proximité avec l'aménagement cyclable et de la présence de gibier, un droit de chasse limité dans le temps a été proposé pour Chamont à compter du 1er janvier. Une convention sera rédigée pour en encadrer les modalités.



La tourbière, étendue de 3 à 24 hectares, fait l'objet d'un programme de préservation de la biodiversité.

Le conseil a également approuvé à l'unanimité l'extension du périmètre du site de la Tourbière, classé en zone Natura 2000. Ce périmètre passe de 3 à 24 hectares. Ce projet, suivi par Christèle Guyennot, a pour objectif la préservation de la biodiversité. Dans la continuité de ce projet, une demande de subvention d'environ 120 000 € sur trois ans a été validée. La maire a remercié la région ainsi que la communauté de communes pour leur aide.

Enfin, le conseil a émis un avis favorable à une demande de médaille pour Jocelyne Jacques et ses 42 années de mandat.